



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction de la défense et de la sécurité civiles

FEDERATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

Reconnue d'utilité publique - Décret du 14 novembre 1969 et Arrêté du 15 octobre 1996
Agréée pour l'enseignement des Premiers Secours Arrêté du 14 mai 1993
Liée par convention avec le ministère de l'Intérieur en date du 9 octobre 1987
Liée par convention avec le ministère de la Santé en date du 10 janvier 1992



Association Départementale affiliée ou Groupement associé : **Protection Civile de Paris**

Siège social ou adresse : 6, rue Larrey - 75005 Paris

Agrément départemental n° : 97-12029 par arrêté du Préfet de Police en date du 24 novembre 1997

ATTESTATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

délivrée en application des articles 1 et 3 du décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié

Le Président de : la Protection Civile de Paris atteste que :

M.(Mme) : (nom et prénom) **Teddy DE BAERE** né(e) le : 02/04/1975 à : Coudry (59) a suivi :

« UNE SESSION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS »

qui s'est déroulée à : Paris du : 16/04/2007 au : 16/04/2007

En foi de quoi lui délivre la présente attestation.

Fait à : Paris le : 16/04/2007

Le Moniteur responsable de la session

Hervé Joanne

(nom et prénom obligatoires)

Le Président de l'Association agréée

Lionel Jacqueminet

(nom et prénom, cachet de l'association obligatoires)



Le Président de la F.N.P.C.

(nom et prénom, cachet de l'association obligatoires)

Numéro national d'enregistrement : AFPS **732873**

Nota : cette attestation, délivrée sous la responsabilité du signataire, sanctionne l'acquisition des gestes de premiers secours. Elle est reconnue par les services de l'État.